

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement — École La Mennais
9 décembre 2025 à 18 h 15

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école La Mennais tenue le 9 décembre à 18 h 15 à l'école La Mennais, au 6521 rue Saint-Denis à Montréal.

PRÉSENT-ES :

Mouna Andraos, parent
Mathilde Côté, parent
Florence Devoyau-Lancôt, orthophoniste
Caroline Marinacci, parent
Nathalie Petit, enseignante
Karim Roukoz, parent
Arnaud Theurillat-Cloutier, parent

Formant quorum sous la présidence de Arnaud Theurillat-Cloutier

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Claudine Lajeunesse, directrice
Victoria Carmichael, stagiaire

MEMBRE ABSENT :

Vanessa Houle, TES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Arnaud Theurillat-Cloutier, déclare la séance ouverte. Il est 18 h 18.

2. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Caroline Marinacci se propose comme secrétaire d'assemblée pour la séance.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Arnaud Theurillat-Cloutier et Karim Roukoz demandent l'ajout de deux points au varia, respectivement sur l'intelligence artificielle et une rétroaction en lien avec le nouveau service traiteur.

IL EST PROPOSÉ PAR Arnaud Theurillat-Cloutier que l'ordre du jour modifié soit adopté.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-09-12-2025)

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum (2 minutes)
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée (2 minutes)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)

4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 15 octobre 2025 (15 minutes)
 - 4.1. Suivi au procès-verbal du 15 octobre 2025
 - 4.2. Suivi aux procès-verbaux des années antérieures
5. Parole au public (5-10 minutes)
6. Parole à la fondation de l'école La Mennais (5-10 minutes)
7. Parole au comité des usagers du service de garde (5-10 minutes)
8. Règle de régie interne du CÉ (adoption) (5 minutes)
9. Consultation PTRDI (5-10 minutes)
10. Planification des COSP et CPS (approbation) (10 minutes)
11. Modification au code de vie (adoption) (10 minutes)
12. Suivi sur le budget (15-20 minutes)
13. Points d'information/rapports (30 minutes)
 - 13.1. Direction
 - 13.2. Personnel enseignant
 - 13.3. Service de garde
- 13.4. Représentant du comité de parents du CSSDM
14. Consultation sur les critères de sélection d'une direction d'établissement (15 minutes)
15. Varia
 - 15.1 Intelligence artificielle
 15. 2 Rétroaction nouveau service traiteur
15. Levée de la séance

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par Caroline Marinacci que le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025 soit approuvé avec dispense de lecture (ou non) et sans modifications.

Adoptée à l'unanimité (02-CE-09-12-2025)

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2025

- La direction explique qu'on ne peut éponger une dette capitalisable du fonds 1 avec les surplus du fonds 6. Elle peut tout de même déposer auprès du CSSDM des demandes de dépenses en lien avec le mobilier à la pièce à condition de justifier l'importance des achats (ex. : de nouveaux émetteurs-transmetteurs portatifs pour le SDG afin d'assurer la sécurité des élèves).
- La direction indique que les formations offertes par le Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) sont maintenant payantes (350 \$) pour les établissements du CSSDM. L'école a également reçu une enveloppe budgétaire pour des formations à offrir aux parents des élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle. La formation payée avec le budget du CÉ pourra donc cibler davantage les parents des 2^e et 3^e cycles.

IL EST PROPOSÉ par Caroline Marinacci que le budget de 400 \$ du CÉ soit utilisé pour une formation du CREP au coût de 350 \$ et dont le sujet sera décidé par la direction à la suite d'un sondage auprès des parents et d'une consultation auprès de l'équipe-école.

Adoptée

à

l'unanimité

(03-CE-09-12-2025)

- La direction informe les membres que le suivi budgétaire du Fonds 4 est déjà séparé selon les différents projets. Si le CÉ doit autoriser un déboursement en lien avec le Fonds 4, les détails lui seront fournis.
- La direction confirme qu'un·e représentant·e du SDG ne pourrait être rémunéré·e. Un éducateur s'est montré intéressé et pourra possiblement siéger au CÉ lors de la prochaine rencontre. Elle attend une confirmation de la responsable du SDG.
- Florence Devoyau-Lancôt indique que l'équipe-école n'entrevoit pas un moyen de mettre en lien les ressources communautaires du quartier avec les familles vulnérabilisées.
- Mouna Andraos et Caroline Marinacci collaboreront à rafraîchir le document détaillant les occasions d'implication parentale à la lumière des nouveaux comités créés par la Fondation. Idéalement, ce document sera prêt pour les portes ouvertes de la maternelle le 22 janvier 2026.
- Caroline Marinacci confirme que la Fondation de l'école a bel et bien accepté la différence entre le montant payé par le CÉ et celui payé par la Fondation en lien avec le marquage de la cour en 2024-2025.

4.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

- Aurélie Mere, représentante au Comité des parents, a transmis au CÉ la réponse officielle du Comité en lien avec la présence d'une seule enseignante sur notre CÉ :

Pour votre question en lien avec la composition d'un CÉ, je remets ici la fiche de la formation https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_1_Composition_CE.pdf Il y est clairement spécifié que la composition varie d'une école à l'autre. Le cas de deux membres cité dans la section, qu'elle pourrait être la composition d'un CÉ. Je vais donc rectifier la mention que vous avez faite en vous répondant que la loi n'exige rien quant au nombre minimal. Alors un CÉ peut avoir 1 membre du personnel, 0 membre du personnel, 6 membres. La participation est bénévole et non pas obligatoire, c'est le cas pour les parents, mais aussi pour toutes les autres catégories qui s'y retrouvent. Je terminerai en mentionnant que dans certaines écoles où l'influence du syndicat est plus forte, il peut souvent y avoir peu d'enseignant·es qui s'impliquent parce que c'est bénévole.

La direction transmettra le message à l'équipe-école au nom du CÉ.

- La direction confirme que l'annonce des titulaires lors d'envoi des listes de fournitures n'a pas eu d'impact négatif.
- La direction annonce qu'une banderole a été commandée et permettra d'afficher aux abords de la cour la période d'inscription pour le préscolaire (7 au 17 janvier 2026).
- La direction présente l'état de la situation sur l'utilisation des écrans à l'école à la suite d'un sondage auprès des enseignant·es. Plusieurs parents suggèrent que le document serve de politique ou de cadre de référence afin d'officialiser certaines balises. Après discussion, il est suggéré qu'uniquement les sections 1. *À quoi servent les écrans dans nos classes ?*, 3. *Quelle est notre vision de l'usage des écrans ?*, 4. *Ce que nous souhaitons pour vos enfants* ne soient utilisées pour ce document afin de prendre position sans pour autant contraindre les

enseignant-es avec un temps d'écran maximal. La direction présentera cette suggestion lors de la rencontre du personnel. Les membres parents réitèrent également leur ouverture à entamer une discussion pour réfléchir à la question dans un contexte de responsabilité partagée école-maison.

- La direction vérifiera si une requête a bel et bien été déposée pour l'enlèvement des pierres dans la cour d'école. Le cas échéant, la discussion sera ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Lors des portes ouvertes pour le préscolaire qui se tiendront le 22 janvier 2026, la Fondation et le CÉ viendront faire une courte présentation. Karim Roukoz se propose pour y représenter le CÉ.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

6. PAROLE À LA FONDATION DE L'ÉCOLE LA MENNAIS

Caroline Marinacci explique que la Fondation a adopté un projet-pilote pour changer le fonctionnement avec la création de différents comités. Le souhait est d'encourager davantage l'implication parentale. La Fondation entamera également bientôt un exercice de réflexion stratégique en lien avec sa mission et l'utilisation de ses fonds.

7. PAROLE AU COMITÉ DES USAGERS DU SERVICE DE GARDE

Une première rencontre a eu lieu comme prévu. Plusieurs sujets ont été abordés : régie et fonctionnement, activités spéciales (spectacle + fête de fin d'année), implication parentale, planifications mensuelles en format numérique, aide aux devoirs, etc. Une prochaine rencontre aura lieu en janvier.

8. RÈGLE DE RÉGIE INTERNE DU CÉ (ADOPTION)

La direction présente le document modifié en fonction des discussions de la séance précédente.

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Petit que le document de régie interne soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité (04-CE-09-12-2025)

Contrairement aux années précédentes, il est important de noter qu'un-e membre substitut qui ne remplace pas un membre du CÉ pourra assister aux rencontres à titre de membre du public seulement, et à ce titre, ne pourra se prévaloir d'un droit de parole (sauf au point prévu à cet effet dans l'ordre du jour), ni d'un droit de vote.

9. CONSULTATION PTRDI

La direction présente l'acte d'établissement de l'école qui se trouve dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) du CSSDM. Le document stipule toujours que des travaux majeurs de réfection sont à prévoir dans les prochaines années et que le cas est en analyse par le CSSDM. Les projections de fréquentation (excluant les élèves des classes AMPLI, ainsi que des élèves en libre choix et extraterritoriaux) indiquent une hausse du nombre d'élèves, mais une réduction du nombre de groupes.

IL EST PROPOSÉ par Arnaud Theurillat-Cloutier qu'aucune modification ne soit demandée pour l'acte d'établissement compte tenu du PTRDI actuellement en consultation, mais que la note suivante soit ajoutée au formulaire : *Le CÉ s'inquiète de la perte d'une classe étant donné que les prévisions annoncent un nombre égal ou supérieur d'élèves pour 2026-2027. Ceci pourrait avoir un impact négatif sur la qualité de l'enseignement.*

Adoptée à l'unanimité (05-CE-09-12-2025)

10. PLANIFICATION DES COSP ET CPS (APPROBATION)

La direction présente la planification de nouveaux contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales.

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Petit que la proposition soit approuvée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité (06-CE-09-12-2025)

11. MODIFICATION AU CODE DE VIE (ADOPTION)

La direction présente les nouvelles exigences en lien avec l'adoption de la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives*, qui devront se retrouver dans le code de vie (cellulaire, civisme incluant vouvoiement, etc.).

IL EST PROPOSÉ par Karim Roukoz que les nouvelles exigences soient soumises au Comité Code de vie de l'école pour révision et inclusion des éléments nécessaires.

Adoptée à l'unanimité (07-CE-09-12-2025)

Les membres du Conseil d'établissement expriment que l'application du vouvoiement auprès des élèves du primaire n'est pas souhaitable, considérant l'importance d'établir un lien de confiance entre les élèves et l'équipe-école. Ils soulignent également que cette mesure serait difficilement applicable et risquerait d'affaiblir la crédibilité du code de vie.

12. SUIVI SUR LE BUDGET

La direction présente le budget 2025-2026, mais plusieurs enveloppes budgétaires ne sont pas encore connues à cette date. Elle aura une meilleure visibilité en janvier et pourra le présenter à nouveau lors de la prochaine séance.

En ce qui a trait aux ateliers de cuisine, Mouna Andraos propose que la direction sonde les enseignant-es quant à leur intérêt et leurs besoins réels afin de prendre une décision éclairée dans un contexte de compression budgétaire.

13. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS

13.1. DIRECTION

Rien n'est nommé.

13.2. PERSONNEL ENSEIGNANT

Rien n'est nommé.

13.3. SERVICE DE GARDE

La direction informe le CÉ qu'à compter de janvier, le SDG bénéficiera d'un accompagnement de deux à trois mois par un conseiller pédagogique portant sur la gestion de classe et la gestion pédagogique. À la suite de périodes d'observation, un plan d'action sera élaboré en collaboration avec la direction et le SDG. Cet accompagnement a été demandé en raison de vulnérabilités observées en fin de journée, moment où la majorité des éducateurs·trices expérimenté·e·s ont quitté.

13.4. REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS DU CSSDM

En prévision de son absence, Aurélie Mere a fait parvenir aux membres du CÉ un résumé par courriel. Les points suivants y étaient abordés et ont été lus par la présidence lors de la séance :

- Deux formations seront proposées cette année pour les membres des CÉ : une porte sur les conseils d'établissement (lien transmis) et une autre sur les écrans à l'école (en janvier) ;
- Rappel de la formation obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ ;
- Les points clés de la rencontre du 25 novembre concernaient le processus du traitement des plaintes ainsi que le Plan d'engagement vers la réussite.
- En ce qui concerne les restrictions budgétaires et leurs conséquences, on rapporte que les coupures concernent surtout l'administratif. Il y a une baisse dans l'embauche de personnel spécialiste (surtout orthophonistes et psychoéducateur·trices), mais cela serait dû, selon eux, à une pénurie de candidat·es.

14. CONSULTATION SUR LES CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

La direction quitte la salle pendant que les membres du CÉ remplissent le formulaire en ligne. Tous les critères sont jugés importants.

15. VARIA

15.1 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Arnaud Theurillat-Cloutier propose d'entreprendre des recherches sur les formations disponibles visant à sensibiliser les parents aux risques cognitifs associés au délestage lié à l'IA. Les membres du CÉ se montrent intéressé·e·s par cette démarche.

15.2 RÉTROACTION NOUVEAU SERVICE TRAITEUR

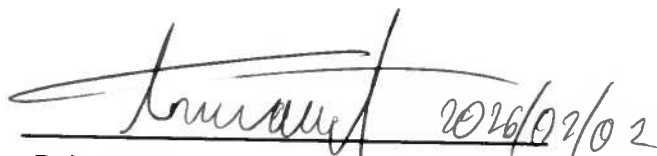
Karim Roukoz demande quels sont les échos ou retours reçus en lien avec le nouveau service traiteur (La Cantine pour tous), car les commentaires reçus de son côté sont plutôt négatifs. Le SDG observe que les élèves ne mangent pas les plats. La direction confirme cette impression. Mouna Andraos souligne également que la liste des ingrédients montre l'utilisation de plusieurs additifs industriels. La direction indique qu'un sondage aux parents a été envoyé par La Cantine pour tous, mais seulement 14 répondant·es y ont participé. Elle ajoute également que la transition a apporté plusieurs complications logistiques pour l'équipe du SDG en raison du système de points de couleurs du traiteur.

Les membres du CÉ conviennent de trois actions de suivi :

- La direction demandera à Cantine pour tous de refaire le sondage et qu'il soit transmis via l'école.
- Caroline Marinacci écrira un courriel à la responsable régionale de La Cantine pour l'informer de la déception du CÉ et de sa volonté d'entamer des démarches auprès d'un autre fournisseur.
- Karim Roukoz commandera des repas pour en faire la dégustation lui-même.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 55.


Présidence


Direction d'établissement

